

Tournoi scolaire de Loury

Règlement intérieur

Article 1 : Présentation

Le club d'échecs Vivre Les Echecs La Clairière (antenne du club MJC Chécy), en partenariat avec le CDJE 45, organise le 1er Tournoi scolaire de Loury, le 5 janvier 2025.

Lieu : Salle Polyvalente rue du Canal – 45470 Loury

Cet évènement est divisé en deux tournois : « écoles » et « collèges ».

Il est ouvert aux joueurs scolarisés dans les écoles et collèges du Loiret (45), et licenciés A ou B à la FFE pour la saison en cours.

Tarif d'inscription : 1€ par participant

Article 2 : Arbitrage, Règles et Appariements

L'arbitre principal de ces tournois est M. Eric VIGNELLES (AFO2).

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur.

Le règlement J03, « championnat de France des écoles et des collèges », s'applique intégralement.

L'article A5 des règles du jeu s'applique pour l'ensemble de la compétition.

Suivant l'article 2.2.2 du R03 « compétitions homologuées » : pour les compétitions scolaires prises en compte uniquement pour le Elo rapide National, la partie sera perdue après le 3ème coup illégal achevé.

Les appariements se font au Système Suisse, sans protection de club, de classe ou de famille, à l'aide du logiciel PAPI.

Article 3 : Cadence

Nombre de rondes : 5

Cadence : 12 minutes + 3 secondes par coup

Article 4 : Horaires

Pointage / vérification des licences : de 13 h à 13 h 30

Horaires des rondes, à titre indicatif : 14 h 00 / 14 h 40 / 15 h 20 / 16 h 00 / 16 h 40

Remise des prix 17 h 15 / 18 h 00

Article 5 : Classement

Il s'effectue au nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = ½, défaite = 0)

Départage des ex aequo : Buchholz tronqué, puis Buchholz, puis Cumulatif

Article 6 : Prix et qualification

1 trophée aux trois premiers établissements de chaque tournoi

Les premiers joueurs « féminin » et « masculin » de chaque niveau reçoivent 1 coupe (CP / CE1 / CE2 / CM1 / CM2 / 6° / 5° / 4° / 3°)

Ces tournois sont qualificatifs pour les championnats académiques en équipes de 8 : 1 équipe qualifiée par tournoi (1 école, 1 collège) --- voir article 2.3.2 du J03 pour les détails

Article 7 : Rappels

Interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.

Les téléphones mobiles devront être éteints : si le téléphone mobile d'un joueur sonne dans l'espace de jeu, le joueur en question perd la partie.

Analyse et blitz interdits dans la salle.

Les pendules doivent être manipulées calmement.

Article 8 : Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal

L'Organisateur